



AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 2020-02 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 484 425 \$ pour en payer le coût* adopté par le Conseil lors de sa séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Le montant total de l'emprunt a toutefois été ajusté conformément à l'avis du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation daté du 18 février 2020 au montant de 1 463 955 \$.

Tout intéressé peut prendre connaissance du règlement au bureau municipal situé au 160 chemin George-Bonnallie à Eastman, aux heures régulières d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À EASTMAN, ce 21 février 2020

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière